



Faculté de Droit et de Science politique

Master 2

Pratiques Juridiques et Judiciaires
dirigé par M. Olivier Sautel

Taxe d'apprentissage Bordereau de versement

Nom de l'entreprise :

Nom de l'organisme collecteur de T.A. :

Montant du versement : euros

Adresse :

Contact :

tél. :

Fax :

e-mail :

signature et cachet de l'entreprise :

Afin que le Master 2 Pratiques juridiques et judiciaires ait l'usage effectif de votre versement, veuillez faire parvenir ce bordereau à :

Marie-Claude Vernet

Faculté de Droit et de Science politique

39 rue de l'Université 34060 Montpellier cedex 2

tél. : 04 34 43 29 25

fax : 04 34 43 30 45

mail : marie-claude.vernet@umontpellier.fr

La Faculté de Droit et de Science politique est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B (Établissement préparant à des diplômes de niveaux I et II, de Bac+3 à Bac+5) et de la catégorie A (Établissement préparant à des diplômes de niveaux III, IV et V).

Merci de bien vouloir noter que les versements doivent être effectués par l'intermédiaire d'une C.C.I. ou d'un OCTA, par virement, sur le compte :

Trésor public - Trésorerie générale

N° 10071 34000 0000100338339

à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université Montpellier 1

en précisant le bénéficiaire :

Master 2 mention droit privé sciences criminelles, spécialité : Pratiques juridiques et judiciaires